

Version pré-print de l'article paru dans E. Corre, D.-T. Do Hurinville et H.-L. Dao : *The Expression of Tense, Aspect, Modality and Evidentiality in Albert Camus's 'L'Etranger' and its Translations*, Amsterdam/philadelphia, J. Benjamins, pp. 267-281

Les modalités dans *L'Étranger* et l'expression de l'absurde

1. Introduction

Il est d'usage de considérer *L'Etranger* comme un roman philosophique dont la portée est explicitée dans *Le Mythe de Sisyphe*, essai publié la même année (1942). On sait que la notion centrale de cet essai est celle de l'*absurde*, de "l'expérience de l'absurdité", qui résulte de la volonté irrépressible de l'être humain d'interpréter, de donner un sens au monde et à la vie, confrontée à la résistance, à "l'épaisseur" du monde qui ne se laisse pas interpréter univoquement.

Cependant *L'Etranger* ne saurait simplement représenter ou illustrer cette expérience de l'absurde, car le roman aurait alors lui-même une interprétation univoque, en contradiction avec l'expérience même qu'il est censé exprimer. Nous voulons montrer que, pour échapper à ce qui serait une contradiction performative, la solution retenue par Camus consiste à mettre en place un dispositif représentationnel, i.e. un certain agencement des éléments langagiers, susceptible de provoquer chez le lecteur le

sentiment de l'absurde, de lui faire éprouver cette expérience. Or, dans ce dispositif, les modalités jouent un rôle décisif.

On montrera qu'au plan modal, ce qui caractérise le récit et les interventions de Meursault, c'est non pas l'objectivité ou l'absence de sentiment (comme il est généralement admis), mais l'absence de modalités axiologiques (en un sens précis qui sera explicité), alors que les modalités épistémiques et appréciatives sont bien présentes. Le récit à la première personne invite ainsi le lecteur à partager le point de vue d'un personnage-narrateur qui ne formule aucun jugement de valeur de nature morale ou idéologique, conformément au principe énoncé dans *Le Mythe de Sisyphe*: dès lors qu'on a renoncé à la "croyance au sens de la vie", "une fois pour toutes les jugements de valeur sont écartés au profit des jugements de fait."

2. *L'absurde*

La notion d'*absurde*, et la philosophie de l'absurde sont indissociables d'une époque très précise de la philosophie française. Camus l'affirmera explicitement quelques années plus tard (en 1950): "qu'ai-je fait d'autre cependant que de raisonner sur une idée que j'ai trouvée dans les rues de mon temps" ("L'énigme", in *L'Été*, 1954). C'est une notion convoquée en réponse, ou plutôt en l'absence de réponse à la question du "sens de la vie". Cette question elle-même, qu'il tient pour "la plus pressante des questions" (*Le Mythe de Sisyphe*), procède de la rencontre, dans la philosophie

allemande du tout début du XXème siècle, de la tradition herméneutique, consacrée à l'étude de l'interprétation et de la recherche de la signification des textes, avec la phénoménologie comme philosophie de la vie et du monde vécu. C'est de la confrontation et de la discussion des systèmes de Dilthey, Husserl et Heidegger¹ que résulte à la fois la thèse de la quête irrépressible du sens de la vie (comme herméneutique phénoménologique) et celle de l'impasse à laquelle cette entreprise ne peut qu'aboutir, dans l'herméneutique du *Dasein* (Heidegger), avec le concept de *déréliction* (*Geforfenheit*): l'être humain est jeté dans un monde épais, opaque, qui ne répond pas à ses exigences de signification. De là le sentiment de l'absurdité de la vie et du monde.

L'absurde, ainsi constitué, présente, selon le *Mythe de Sisyphe*, différentes caractéristiques, dont on retient ici l'essentiel:

a. Il ne s'agit pas d'une catégorie abstraite, comme celles d'Aristote ou de Kant, mais fondamentalement d'un *sentiment* ("cet insaisissable sentiment de l'absurdité"), qui s'éprouve dans certaines situations.

b. Le monde absurde ne peut faire l'objet d'une connaissance véritable.

L'absurde c'est d'abord "le sentiment que toute vraie connaissance est impossible."

¹ Voir la longue et très savante introduction par J.-C Gens à Heidegger (éd. 2003: 7-109). On attribue à Dilthey l'élargissement de la question du sens aux phénomènes sociaux, historiques et existentiels, puisque pour lui l'herméneutique devient "l'art d'interprétation des manifestations vitales fixées par écrit " (éd. 1947: 334).

c. Le monde absurde exclut également les jugements de valeur, les évaluations morales. Car seule "la croyance au sens de la vie suppose toujours une échelle de valeurs." (cf. *supra*).

Quant à l'œuvre absurde – et, au premier chef, au roman –, elle se donne pour but d'exprimer l'absurdité de la vie et du monde, c'est-à-dire l'impossibilité de leur attribuer une signification cohérente. Mais une telle entreprise se trouve, dès son principe, confrontée à un paradoxe, au risque d'une contradiction performative: si la philosophie de l'absurde constitue la signification de l'œuvre, ce à quoi elle renvoie, alors l'œuvre elle-même n'est pas absurde, elle entre en contradiction avec son propre contenu². D'où le refus par Camus de l'allégorie et de la "littérature d'explication."

Notre propos sera ici de montrer comment Camus évite cette contradiction performative, en mettant en œuvre un *dispositif représentationnel* spécifique, qui met le lecteur dans une situation telle qu'il éprouve le sentiment de l'absurde. Et nous allons voir que les modalités jouent un rôle bien particulier dans ce dispositif.

3. Les dispositifs représentationnels

² Cf. Blin (2013): "À ce sujet, Merleau-Ponty [...] rappellera [dans *Phénoménologie de la perception*] qu'une philosophie du non-sens ne peut que se taire sous peine de reconnaître au moins le sens de son affirmation: je ne peux me maintenir dans l'Absurde que si j'oppose à la vérité non pas sa négation 'mais un simple état de non-vérité ou d'équivoque' qui est 'l'opacité effective de mon existence'."

Par *dispositif représentationnel* (Gosselin 2005), on entend un certain agencement des marqueurs linguistiques (morphèmes lexicaux et grammaticaux, constructions syntaxiques) qui, articulé à un ensemble de connaissances d'arrière-plan, encyclopédiques et/ou situationnelles, produit un réseau de contraintes sur les représentations construites par le lecteur-auditeur, et suscite en lui certains états mentaux (croyances, sentiments, émotions) à l'égard des représentations ainsi construites.

Dans le domaine du TAM, les instructions associées aux marqueurs de temps et d'aspect contraignent les représentations aspectuo-temporelles, qui peuvent être représentées par des structures d'intervalles. Ces contraintes s'articulent entre elles ainsi qu'aux connaissances d'arrière-plan, générant parfois des conflits, qui déclenchent la mise en œuvre de modes réguliers de résolution de conflit. Par exemple, la construction d'une itération fréquentative vient résoudre un conflit entre deux marqueurs linguistiques (ex. 1), entre une représentation linguistique et des connaissances situationnelles (2), entre une représentation linguistique et des connaissances du monde (3):

- (1) *Longtemps, je me suis couché de bonne heure* (conflit entre un circonstant duratif et un procès ponctuel)
- (2) *Je dors dans cette chambre* (le locuteur ne peut dormir au moment-même où il profère l'énoncé)

(3) *Elle a dormi dans cette chambre pendant cent ans* (l'interprétation sera itérative si le monde convoqué est le monde réel, mais pas s'il s'agit du monde merveilleux de *La Belle au bois dormant*).

Tout ceci peut être vu comme des réseaux de contraintes sur les représentations mentales individuelles des lecteurs-auditeurs. Or le dispositif a aussi pour but de faire naître des états mentaux particuliers.

Prenons pour exemple le conditionnel temporel subjectif, qui situe le procès dans l'ultériorité par rapport à un point de vue subjectif localisé dans le passé. Cet emploi du conditionnel, souvent associé au style indirect libre, permet d'exprimer et de faire partager au lecteur des états mentaux intrinsèquement orientés vers l'avenir (la crainte, l'espoir, le désir ...) vis-à-vis d'événements passés (mais ultérieurs par rapport au point de vue subjectif). Ce procédé est massivement utilisé par J. Verne dans *Nord contre Sud*, pour communiquer et faire partager les espoirs et les appréhensions des personnages principaux (cf. Gosselin 2018):

(4) *Tous se trouvaient maintenant réunis. Ces mauvais jours, on les passerait ensemble, avec plus de sécurité et surtout avec de moindres angoisses.*

4. Les modalités

4.1. Le paradoxe de Meursault: entre subjectivité et objectivité

La narration dans *L'Étranger* est généralement décrite comme paradoxale, puisqu'elle "consiste en une description apparemment objective, 'béhavioriste', écrite à la première personne" (Rabaté 1991, p. 86). D'où la tension entre, d'une part, la subjectivité liée à l'emploi de la première personne du singulier, d'adverbes déictiques (*aujourd'hui, hier*) et du passé composé comme temps narratif, et d'autre part, l'objectivité de la description des faits, sans intervention des sentiments et des opinions du sujet. Formulée dans les termes de la narratologie de Genette (1983), le paradoxe se formule comme suit: l'emploi de la première personne représentant un personnage-narrateur est la marque d'un récit *homodégétique* dont on attend qu'il induise une *focalisation interne*, alors que l'objectivité de la description des faits suppose, à l'inverse, une *focalisation externe* (Genette 1983, p. 83-89, Soelberg 1985). C'est pourquoi on a parlé d'une "impossible première personne du singulier" (Conkinska 2001, p. 286), d'un *je* qui ne serait qu'un "*il déguisé*" (Pingaud 1996, p. 76). Et Blanchot y voyait la mise en cause radicale de la notion de sujet: "C'est un livre qui fait disparaître la notion de sujet. Tout ce qui s'y montre s'y laisse saisir sous la forme objective" (Blanchot 1943, p. 248).

En termes linguistiques (énonciatifs), on serait tenté de décrire cette situation comme une tension entre la référence et la modalité. La référence procède, dans la narration de Meursault, de façon déictique, en prenant pour repère la situation d'énonciation du sujet-locuteur. En revanche, si l'on en croit les analyses narratologiques, le récit serait raconté presque

exclusivement sous la modalité aléthique (modalité de la vérité objective), sans intervention de la subjectivité du locuteur.

Cette analyse ne peut cependant convenir, pour deux raisons essentielles:

a. Cette situation n'est nullement paradoxale, car la subjectivité induite par la *deixis* n'est pas équivalente à la subjectivité au sens modal. Un professeur de mathématique peut énoncer

(5) *J'ai démontré ici que ce triangle est nécessairement équilatéral*

sans que cela implique une quelconque subjectivité modale du jugement. Si le discours de Meursault produit bien un effet singulier, il est manifeste qu'il n'a rien à voir avec la configuration référentielle et modale illustrée par cet exemple (5).

b. Il n'est pas exact que la narration exclue les modalités subjectives. Dès les premières lignes, elle articule, au contraire, les marqueurs déictiques aux expressions épistémiques (que nous soulignons) qui renvoient à la subjectivité du locuteur:

(6) *Aujourd'hui, maman est morte. Ou peut-être hier, je ne sais pas.*

Il est donc clair que la simple opposition entre objectivité et subjectivité (éventuellement reformulée en termes de focalisation, ou en termes d'opposition entre référence déictique et modalité aléthique) ne peut suffire pour expliquer la singularité de la narration dans *L'Étranger*. C'est pourquoi nous allons reprendre de façon plus précise la question des modalités dans

cette narration. Nous devons d'abord exposer, très rapidement, le cadre dans lequel se situent nos analyses.

4.2. Modalités et jugements

Nous étudions les modalités dans le cadre de la *Théorie Modulaire des Modalités*, présentée dans Gosselin (2010, 2015, 2017). Cette théorie prend pour objet les modalités au sens large (incluant les modalités aléthiques, épistémiques, déontiques, appréciatives, axiologiques et bouliques), et intègre à la fois les modalités *extrinsèques* (contenues dans le *modus*) et les modalités *intrinsèques* (internes au *dictum*). Précisons ce dernier point.

Selon Bally (1932), la phrase comporte un *modus* (qui contient les modalités) et un *dictum* (contenu représenté). Le *modus* sert à valider ou invalider le *dictum*, pour constituer un *jugement*. Or Bally, à la suite de Brunot (1922) admet que les lexèmes constitutifs du *dictum* peuvent eux-mêmes être porteurs d'évaluations subjectives, et donc de modalités. Nous avons systématisé cette analyse en distinguant les modalités *extrinsèques*, externes au *dictum* (et incluses dans le *modus*), et les modalités *intrinsèques* aux lexèmes, internes au *dictum*. On admet ainsi que tout lexème est porteur d'au moins une modalité intrinsèque. En l'absence de *modus* explicite, cette modalité intrinsèque détermine le type de jugement (objectif, évaluatif, injonctif ...). Dans l'exemple

(7) *Luc est malhonnête*

l'adjectif *malhonnête* exprime à la fois une représentation et un jugement axiologique négatif qui lui est intrinsèque et qui correspond au mode de validation de cette représentation (il s'agit d'une modalité intrinsèque).

En présence d'un *modus* explicite (marqué par une modalité extrinsèque), on considère que la modalité extrinsèque porte sur la modalité intrinsèque au lexème en position de prédicat focalisé (Gosselin 2010: 186-202). La phrase

(8) *Certainement que Luc est malhonnête*

contient deux modalités distinctes: une modalité extrinsèque à valeur épistémique positive, marquée par l'adverbe modal *certainement* en position de *modus*, qui porte sur la modalité axiologique négative intrinsèque à *malhonnête*, interne au *dictum*.

Selon cette perspective, la modalité recouvre tout mode de validation / invalidation d'une représentation *telle qu'elle est présentée par l'énoncé*. C'est en quoi la perspective est proprement linguistique (et non philosophique).

Pour modéliser les modalités au sens large, nous avons opté pour une modélisation orientée-objet, telle que chaque modalité est conçue comme un objet porteur de neuf attributs (ou paramètres) susceptibles de prendre différentes valeurs. Nous avons proposé un système de règles dont le rôle est de créer, sur la base de l'analyse des marqueurs de l'énoncé, ainsi que de la prise en compte du contexte, des modalités (comme objets) et d'attribuer des valeurs à leurs attributs (paramètres). Il en résulte, pour chaque énoncé

une *structure modale*, qui comprend différentes modalités connectées par des relations logiques.

Parmi les neuf paramètres attribués à chacune des modalités constitutives de la structure modale, on distingue, d'une part, les *paramètres conceptuels* qui définissent les *catégories modales* (ex. aléthique, déontique, épistémique, boulique ...) et les *valeurs modales* (ex. nécessaire, possible, interdit, certain ...), et, d'autre part, les *paramètres fonctionnels* qui rendent compte du fonctionnement de la modalité dans l'énoncé.

Les deux premiers paramètres conceptuels, l'*instance de validation* et la *direction d'ajustement*, servent à définir les *catégories modales* (aléthique, épistémique, axiologique, etc.). L'instance de validation peut prendre trois valeurs distinctes: le *réel* (quand la validation est présentée comme objective), la *subjectivité* (individuelle ou collective) et l'*institution* (en tant que système de conventions). La direction d'ajustement, concept emprunté à la pragmatique des actes illocutoires de Searle (éd. 1982), est susceptible de prendre trois valeurs: *descriptive* (l'énoncé s'ajuste au monde), *injonctive* (le monde est censé s'ajuster à l'énoncé) ou *mixte*: à la fois descriptive et injonctive. Ce dernier cas concerne spécifiquement les jugements de valeur, qui se présentent comme des descriptions du monde, mais qui prétendent simultanément orienter l'attitude et le comportement de l'allocataire relativement aux réalités considérées³. En croisant les valeurs

³ Cette troisième valeur, absente chez Searle, a été élaborée à partir des propositions d'Ogien (2003, p. 116).

de ces deux paramètres conceptuels, on obtient le tableau 1 des principales catégories modales.

	aléthique	épistémique	appréciative	axiologique	boulique	déontique
Instance de validation	réel	subjectivité	subjectivité	institution	subjectivité	institution
Direction d'ajustement	descriptive	descriptive	mixte	mixte	injonctive	injonctive

Tableau 1: *catégories modales*

Quant au troisième paramètre conceptuel, il s'agit de la *force de validation*. Ce paramètre est porteur à la fois d'une *orientation* (polarité), positive ou négative, et d'un *degré*. Il sert à définir une *valeur modale* au sein d'une catégorie (résultant des deux premiers paramètres). Par exemple, au sein de la modalité déontique, l'obligatoire s'oppose à l'interdit par son orientation et au permis par son degré.

Les catégories modales permettent d'analyser et de classer les types de jugements. Les modalités aléthiques correspondent aux "jugements de fait" ou "jugements de réalité" (i.e. concernant ce qui est le cas), présentés comme objectifs (ex. 9), les modalités épistémiques aux jugements de fait ou de réalité résultant d'une évaluation subjective (ex. 10). Ces jugements sont strictement descriptifs dans les deux cas, mais l'instance de validation diffère (elle est objective en 9, subjective en 10).

(9) *Ce triangle est nécessairement équilatéral*

(10) *Ce triangle est certainement / probablement équilatéral.*

Les modalités appréciatives et axiologiques sont caractéristiques des "jugements de valeur" (i.e. consistant à dire du bien / mal de quelque chose). Ces jugements ne sont ni purement descriptifs, ni purement injonctifs, dans la mesure où ils formulent une description potentiellement destinée à influencer l'attitude de l'allocataire vis-à-vis de la situation ou de l'objet en question (d'où la direction d'ajustement "mixte"). Les modalités appréciatives consistent en une évaluation subjective du caractère *désirable* ou *indésirable* d'une situation ou d'un objet (ex. 11) tandis que les modalités axiologiques portent sur le caractère *louable* ou *blâmable* d'une situation, d'une action ou d'un individu (ex. 12). Les modalités appréciatives relèvent du goût, personnel ou collectif, alors que les modalités axiologiques se fondent sur des normes sociales, issues d'institutions politiques, juridiques, morales, religieuses, etc.

(11) *Heureusement qu'il fait soleil*

(12) *Il est scandaleux que ce soit lui qui en ait profité.*

Enfin les modalités bouliques et déontiques correspondent respectivement à l'expression d'une volonté, nécessairement subjective (ex. 13), et d'une obligation / interdiction / autorisation d'ordre institutionnel (ex. 14). A la différence des modalités appréciatives et axiologiques, leur direction d'ajustement est purement injonctive (le monde doit s'ajuster à

l'énoncé), de sorte qu'elles ne peuvent porter sur des procès temporellement antérieurs, car c'est l'énoncé qui doit être antérieur à l'état du monde visé⁴:

(13) *Je veux qu'il vienne demain / *soit venu hier*

(14) *Il est obligatoire /interdit qu'il vienne demain / ??soit venu hier.*

Le tableau 2 synthétise les correspondances entre types de jugements et catégories modales.

type de jugement		catégorie modale	instance de validation	direction d'ajustement	ex.
jugement de fait / réalité	objectif	aléthique	réel	descriptive	(9)
	subjectif	épistémique	subjectivité	descriptive	(10)
jugement de valeur	fondé sur le goût	appréciative	subjectivité	mixte	(11)
	fondé sur une norme	axiologique	institution	mixte	(12)
jugement injonctif	de volonté	boulique	subjectivité	injonctive	(13)
	d'obligation	déontique	institution	injonctive	(14)

Tableau 2: *correspondances entre types de jugements et catégories modales*

Etant donné l'importance de leur rôle dans *L'Etranger*, nous devons préciser la distinction entre modalités appréciatives et axiologiques.

4.3. Modalités appréciatives et axiologiques

Les modalités appréciatives et axiologiques sont rarement distinguées dans les théories qui les prennent en compte (cf. Le Querler 1996, 1997, Galatanu 2002). Cette distinction apparaît cependant sous des formes diverses dans

⁴ On discute d'apparents contre-exemples (comme "les candidats doivent être nés avant 1990") dans Gosselin (2015, p. 8).

des approches qui ne sont pas toutes spécifiquement modales (cf. Martin & White 2005: 35-36, Jackendoff 2007: 277-304, Asher *et al.* 2009, Flaux & Stosic 2014). Ces modalités se différencient entre elles par une propriété formelle remarquable: tout jugement axiologique, positif ou négatif, fait lui-même, de la part du locuteur qui le prend en charge, l'objet d'un jugement axiologique positif. Or cette forme de réflexivité, ou plutôt d'autovalorisation des jugements n'affecte pas les jugements appréciatifs. Par exemple, si un sujet considère qu'il est blâmable de voler, il tiendra du même coup pour louable de porter ce type de jugement (i.e. de considérer qu'il est blâmable de voler) et comme blâmable de ne pas le porter. En revanche s'il tient pour indésirable d'avoir les pieds mouillés, il ne considérera pas pour autant pour désirable de ne pas aimer avoir les pieds mouillés, et comme indésirable d'aimer avoir les pieds mouillés.

Cette différence formelle peut être mise en relation avec le type d'instance de validation. Les modalités appréciatives relèvent de la subjectivité, individuelle ou collective ; tandis que les modalités axiologiques renvoient aux institutions (morales, idéologies, religions, etc.). Alors que les évaluations subjectives portent sur des individus et des situations, les évaluations institutionnelles portent non seulement sur les individus et les situations, mais aussi sur les jugements, car le propre d'une institution est de dire à ses sujets comment ils doivent penser, comment ils doivent évaluer le monde. Dès lors, il n'est pas étonnant que tout jugement axiologique sur le monde suppose une évaluation axiologique positive sur

lui-même, une auto-valorisation, et corolairement une évaluation axiologique négative du jugement contraire. Rien de tel évidemment avec les jugements appréciatifs, qui n'ont pas vocation à porter sur d'autres jugements. Il suit de cette propriété qu'un jugement axiologique peut porter sur un jugement appréciatif, alors que l'inverse n'est pas vrai.

De plus, l'appréciatif peut être dérivé de l'axiologique: un "bon sujet" pour une institution doit désirer ce qui est louable, et prendre en aversion ce qui est blâmable.

L'examen des modalités, extrinsèques et intrinsèques, dans le texte de *L'Etranger* fait apparaître un ensemble de caractéristiques remarquables, qui permet de mieux comprendre l'effet singulier produit par la narration.

5. Meursault et le refus de l'axiologique

Ce qui frappe à première vue, c'est la singularité du discours de Meursault et donc de la narration – puisqu'il est le personnage narrateur – par rapport aux discours des autres personnages. Ceux-ci utilisent l'ensemble des modalités, avec une importance toute particulière des modalités axiologiques et déontiques au cours des interventions des représentants de la justice et de la religion, dans la dernière partie du roman. Prenons quelques exemples:

Discours du juge d'instruction:

(15) *Moi, je suis chrétien. Je demande pardon de tes fautes [mod. axiologique négative intrinsèque] à celui-là.*

(16) *Je n'ai jamais vu d'âme aussi endurcie [mod. axiologique négative intrinsèque] que la vôtre.*

Discours du procureur:

(17) *Oui, s'est-il écrié avec force, j'accuse cet homme d'avoir enterré une mère avec un cœur de criminel [mod. axiologique négative intrinsèque].*

(18) [...] *la vertu toute négative de la tolérance doit [mod. déontique obligatoire extrinsèque] se muer en celle, moins facile, mais plus élevée [mod. axiologique positive], de la justice.*

(19) *Il doit [mod. déontique obligatoire extrinsèque] être puni en conséquence.*

Discours de l'aumônier:

(20) *Il me disait sa certitude [mod. épistémique certain extrinsèque] que mon pourvoi serait accepté, mais je portais le poids d'un péché [mod. axiologique négative intrinsèque] dont il fallait [mod. déontique obligatoire extrinsèque] me débarrasser.*

A l'inverse, le discours, et la narration, de Meursault se caractérisent par l'absence et même par le refus des modalités axiologiques. On ne peut certes pas défendre la thèse de l'objectivité du récit, car les modalités épistémiques (marquant essentiellement l'incertitude) et appréciatives

abondent, y compris dans le premier chapitre, qui passe pour le plus délibérément objectif⁵:

Modalités épistémiques (ignorance, incertitude):

- (21) a. *Ou peut-être hier, je ne sais pas.*
- b. *Mais il le fera sans doute après-demain, quand il me verra en deuil.*
- c. *Cette hâte, cette course, c'est à cause de tout cela sans doute, ajouté aux cahots, à l'odeur d'essence, à la réverbération de la route et du ciel, que je me suis assoupi.*
- d. *Au bout d'un moment, il m'a regardé et il m'a demandé : "Pourquoi ?" mais sans reproche, comme s'il s'informait. J'ai dit : "Je ne sais pas."*
- e. *Je crois que j'ai somnolé un peu.*
- f. *Je ne sais pas quel geste j'ai fait, mais il est resté, debout derrière moi.*
- g. *Ensuite, je ne sais plus.*

Modalités appréciatives (négatives et positives):

- (22) a. *L'éclat de la lumière sur les murs blancs me fatiguait.*
- b. *Devant moi, il n'y avait pas une ombre et chaque objet, chaque angle, toutes les courbes se dessinaient avec une pureté blessante pour les yeux.*

⁵ Camus lui-même dira plus tard qu'il s'est livré à "un exercice d'objectivité et de détachement" (Pingaud 1992, p. 77).

- c. *Ils étaient en tout une dizaine, et ils glissaient en silence dans cette lumière aveuglante.*
- d. *J'ai encore pris du café au lait qui était très bon.*
- e. *C'était une belle journée qui se préparait.*
- f. *Aujourd'hui, le soleil débordant qui faisait tressaillir le paysage le rendait inhumain et déprimant.*

Mais les modalités axiologiques sont absentes, ou bien lorsqu'un marqueur axiologique apparaît, il est systématiquement associé à une expression indiquant une force de validation nulle ou indéterminée. C'est le cas du substantif *faute*, porteur d'une modalité axiologique négative intrinsèque, dont on trouve trois occurrences dans le discours de Meursault, mais toujours dans la structure "*ce n'est pas de ma faute*". C'est le cas aussi de l'expression "*valoir mieux*", placée dans une phrase introduite par "*qu'importait si*": "*Qu'importait que Raymond fût mon copain autant que Céleste qui valait mieux que lui ?*".

Et lorsque son interlocuteur essaie de lui faire partager un point de vue axiologique, Meursault manifeste explicitement son opposition, non pas en adoptant le point de vue opposé (qui serait encore axiologique), mais en refusant toute prise de position axiologique (ou déontique):

- (23) a. *Si par hasard le chien fait dans la chambre, alors il est encore battu. Il y a huit ans que cela dure. Céleste dit toujours que "c'est malheureux", mais au fond, personne ne peut savoir.*

- b. *Quelques bruits sourds et la femme a hurlé, mais de si terrible façon qu'immédiatement le palier s'est empli de monde. Marie et moi nous sommes sortis aussi. La femme criait toujours et Raymond frappait toujours. Marie m'a dit que c'était terrible et je n'ai rien répondu. [la première occurrence de *terrible* est appréciative: un cri de terreur ; la seconde est axiologique]*
- c. *Il [Raymond] m'a demandé [...] si je trouvais qu'on devait la punir et ce que je ferais à sa place, je lui ai dit qu'on ne pouvait jamais savoir [...].*
- d. *Il m'a répondu qu'elle [la justice des hommes] n'avait pas, pour autant, lavé mon péché. Je lui ai dit que je ne savais pas ce qu'était un péché.*

Mais ce qui est plus remarquable encore, c'est le refus par Meursault de tout jugement appréciatif sur lequel pèse un jugement axiologique. Tel est typiquement le cas de la mort de la mère: il est blâmable (axiologique) de ne pas être triste (appréciatif) à la mort de sa mère. Meursault refuse d'exprimer une quelconque tristesse et la justice trouve là une preuve de son immoralité et un motif de condamnation:

- (24) a. *Il [Salamano] a émis la supposition que je devais être bien malheureux depuis que maman était morte et je n'ai rien répondu.*

- b. *Les instructeurs avaient appris que "j'avais fait preuve d'insensibilité" le jour de l'enterrement de maman.*
- c. *Qu'importait si, accusé de meurtre, il était exécuté pour n'avoir pas pleuré à l'enterrement de sa mère ?*

De même, il est blâmable (axiologique), aux yeux de son employeur, de ne pas tenir une mutation à Paris et la possibilité de voyager pour désirables (appréciatif):

(25) *Il avait l'intention d'installer un bureau à Paris [...] et il voulait savoir si j'étais disposé à y aller. Cela me permettrait de vivre à Paris et aussi de voyager une partie de l'année. "Vous êtes jeune, et il me semble que c'est une vie qui doit vous plaire." [...] J'ai répondu qu'on ne changeait jamais de vie, qu'en tout cas toutes se valaient et que la mienne ici ne me déplaisait pas du tout. Il a eu l'air mécontent, m'a dit que je répondais toujours à côté, que je n'avais pas d'ambition et que cela était désastreux dans les affaires. [le patron est mécontent (appréciatif négatif) du refus désastreux (axiologique négatif) par Meursault de considérer sa proposition comme désirable (appréciatif positif)].*

De sorte que les seuls jugements appréciatifs que l'on rencontre dans le récit et les interventions de Meursault sont purement hédonistes et individuels (rapports purement sensuels à la mer, au soleil, à la saveur du café, à la beauté des femmes, etc.): ils n'entrent dans la portée d'aucun jugement axiologique à fondement institutionnel.

C'est encore ce refus de toute forme d'engagement moral qui conduit Meursault à éviter de formuler une déclaration d'amour pour en rester à l'expression d'un pur désir (modalité boulique):

(26) *Quand elle a ri, j'ai eu encore envie d'elle. Un moment après, elle m'a demandé si je l'aimais. Je lui ai répondu que cela ne voulait rien dire, mais qu'il me semblait que non.*

De cet emploi spécifique des modalités naît l'image d'un personnage narrateur qui n'est "ni bon ni méchant, ni moral ni immoral" (Sartre 1947), dont "rien [...] n'indique une opinion quelconque sur la société où il vit" (Pingaud 1992, p. 22). Ce dispositif modal assure le succès de l'entreprise narrative de Camus pour qui "toute la difficulté [...] consiste à combiner dans le personnage de Meursault une connexion sensuelle avec le monde et une absence de connexion avec les autres" (Kaplan 2016, p. 88).

On peut, à cet égard, comparer Meursault à Frank Chalmers, le héros du roman de J. M. Cain *Le Facteur sonne toujours deux fois*, dont la version française (publiée en 1936) a exercé une influence déterminante⁶ sur l'écriture de *L'Étranger* (narration au passé composé⁷ et à la première personne du singulier d'un récit conduisant à la condamnation à mort du personnage-narrateur). Alors que Frank Chalmers et son amante, Cora, confessent leur immoralité, reconnaissant de ce fait la validité des jugements axiologiques:

⁶ Cf. Kaplan (2016, pp. 57-59, 79-80, 282).

⁷ On remarquera, au passage, que Camus n'est donc ni le premier, ni évidemment le seul auteur d'une narration au passé composé.

- (27) a. *Je suis un sale type, Cora, c'est entendu, mais je t'aime.*
 b. *Nous sommes juste deux vauriens, Frank.*

Meursault adopte une position beaucoup plus radicale (ayant une portée philosophique), qui consiste précisément à récuser toute forme de jugement axiologique.

6. Conclusion

Avec *L'Étranger*, Camus se donne pour tâche d'écrire un roman absurde, une œuvre qui exprime l'absurde (le besoin irrépressible et irrévocablement voué à l'échec de donner un sens univoque au monde vécu et au texte qui le dénote). Cette entreprise se heurte au risque d'un paradoxe: si un roman illustre de quelque façon l'absurde, il n'est pas lui-même absurde (il a une signification univoque), et l'on aboutit à une contradiction performative. La solution qu'il retient consiste à mettre en place un dispositif représentationnel spécifique qui conduit le lecteur à éprouver le sentiment de l'absurde. Comme il le dit lui-même dans *Le Mythe de Sisyphe*:

Pour que soit possible une œuvre absurde, il faut que la pensée la plus lucide y soit mêlée. Mais il faut qu'elle n'y paraisse point sinon comme l'intelligence qui ordonne.

Ce dispositif procède d'un récit à la première personne dépourvu de modalités axiologiques et de modalités appréciatives liées à l'axiologique, et dont les modalités épistémiques relèvent massivement de l'incertitude. Par la narration à la première personne, le lecteur est invité à partager le point de

vue du personnage-narrateur. Il est invité à partager l'expérience de l'absurdité du monde et de la vie, que caractérisent:

- a. l'absence et le refus des certitudes (comme le montre la fréquence de l'expression "*je ne sais pas*", ainsi que le rejet explicite des convictions de l'aumônier: "*aucune de ses certitudes ne valait un cheveu de femme*"),
- b. l'absence de jugements de valeur axiologique ou en lien avec l'axiologique, car "une fois pour toutes les jugements de valeur sont écartés" (*Le Mythe de Sisyphe*),
- c. le rejet de toute considération morale: "*Rien, rien n'avait d'importance*", "*Que m'importaient la mort des autres, l'amour d'une mère*", etc.

Le recours à l'analyse modale du texte, fondée sur une conception large des modalités, nous a permis de sortir de l'impasse où conduit l'opposition traditionnelle entre subjectivité et objectivité, même reformulée dans les termes de la narratologie, pour proposer une analyse plus précise et plus exacte du dispositif représentationnel singulier mis en œuvre dans ce roman.

Références

- Asher, N., Benamara F. & Mathieu Y.-Y. (2009). Appraisal of opinion in discourse. *Linguisticae Investigationes*, 12 : 2, 279-292.
- Bally, Ch. (1932). *Linguistique générale et linguistique française*. Paris: Leroux
- Blanchot, M. (1943). *Faux pas*. Paris: Gallimard.
- Blin, G. (2013). Albert Camus et l'idée de la révolte. In R. Gay-Crosier & A. Spiquel-Courdille (dir.), *Les Cahiers de l'Herne: Albert Camus*, 292-296.
- Brunot, F. (1922). *La pensée et la langue*. Paris: Masson.
- Conkiska, C. (2001). Le "je" polyphonique du monologue intérieur dans *L'Etranger* de Camus. *Cahiers de Narratologie*, 10.1, 285-295.

- Dilthey, W. (1947). *Le monde de l'esprit, I*, trad. M. Rémy, Paris: Aubier.
- Flaux, N. & Stosic, D. (2014). Les noms d'idéalités et la modalité: marquage d'une opposition, *Langages*, 193, 127-142.
- Galatanu, O. (2002). La dimension axiologique de l'argumentation. In M. Carel (dir.), *Les facettes du dire. Hommage à O. Ducrot* (pp. 93-107). Paris: Kimé.
- Genette, G. (1983). *Nouveau discours du récit*. Paris: Seuil.
- Gosselin, L. (2005). *Temporalité et modalité*. Bruxelles: Duculot-De Boeck.
- Gosselin, L. (2010). *Les modalités en français*. Leyde: Brill-Rodopi.
- Gosselin, L. (2015). De l'opposition *modus / dictum* à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, CX-1, 1-50.
- Gosselin, L. (2017). Les modalités appréciatives et axiologiques. Sémantique des jugements de valeur. *Les Cahiers de Lexicologie*, 111, 97-119.
- Gosselin, L. (2018). Le conditionnel temporel subjectif et la possibilité prospective. *Langue française*, 200, 19-33.
- Heidegger, M. (2003). *Les conférences de Cassel (1925) précédées de la Correspondance Dilthey-Husserl (1911)*. Présentation et trad. J.-C. Gens, Paris: Vrin.
- Jackendoff, R. (2007). *Language, consciousness, culture*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Kaplan, A. (2016). *En quête de L'Étranger*. trad. P. Hersant. Paris: Gallimard.
- Le Querler, N. (1996). *Typologie des modalités*. Caen: Presses Universitaires de Caen.
- Le Querler, N. (1997). Les modalités appréciatives dans *La Chartreuse de Parme* de Stendhal. *L'Information Grammaticale*, 72, 28-31.
- Martin, J. & White, P. (2005). *The language of evaluation: Appraisal in English*, London / New York: Palgrave Macmillan.
- Ogien, R. (2003). *Le rasoir de Kant et autres essais de philosophie pratique*. Paris / Tel Aviv: éd. de l'Éclat.
- Pingaud, B. (1992). *L'étranger d'Albert Camus*. Paris: Gallimard.
- Rabaté, D. (1991). *Vers une littérature de l'épuisement*. Paris: José Corti.
- Sartre, J.-P. (1947). *Situations I*. Paris: Gallimard.
- Searle, J.R. (1982). *Sens et expression*. Trad. J. Proust, Paris: Minit.
- Soelberg, N. (1985). Le paradoxe du JE-narrateur. Approche narratologique de *L'Etranger* de Camus. *Revue Romane*, 20-1, 68-97.